

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 28 juin 2021

Préambule : conseil d'école RET (Réseau d'écoles de Territoire) Omps et Saint Mamet La Salvetat.

Participants : Madame Pluyaud, Inspectrice de l'Education Nationale,

Omps : Monsieur Loison, Maire de la commune ; Monsieur Girard, maire adjoint ; Monsieur Guillon, conseiller municipal. Mme Hubert, directrice de l'école ; Mesdames Lac et Marquet, professeurs des écoles ; Monsieur Lacalmontie, représentant de parents d'élèves.

Saint Mamet : Monsieur Février, Maire de la commune ; Madame Yzoulet, maire adjointe en charge de l'éducation ; Madame Malgouzou, directrice de l'école ; Mesdames Cellou, Feyt, Montil, Noygues, Paramelle et Pigot, professeures des écoles ; Messieurs Grout et Mouradoff, professeurs des écoles ; Madame Anselme, directrice ALSH et TAP (association Familles Rurales) ; Madame Yborra, Déléguée Départementale de l'Education Nationale ; Mesdames Basset Amandine, Calmejane Anne-Laure, Calmejane Aurélie, Gauzins Cécile, Lupianez Claire, représentantes des parents d'élèves.

Présentation du RET par Madame Pluyaud, l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) en charge de la circonscription d'Aurillac II :

Madame Pluyaud précise qu'elle est à l'initiative avec les deux maires et les deux directrices, de ce conseil d'école élargi. Il est indispensable de mettre l'accent sur la cohérence des apprentissages. Cette dernière doit être visible sur le territoire. Les équipes des deux écoles travaillent ensemble :

- Cycles 1 et 2 à Omps et à Saint-Mamet
- Cycle 3 à Saint-Mamet

Dans un premier temps commun les organisations des deux écoles sont clarifiées et rendent lisible ce qui se fait déjà.

A partir de l'année prochaine un travail commun sur les deux écoles aura pour objectif de dynamiser le RET. Il ne s'agit pas d'uniformiser mais d'harmoniser les pratiques.

Madame Pluyaud interroge sur le devenir du territoire et la cohérence des apprentissages sur le RET.

Monsieur Février rappelle que le RET a été créé à la rentrée 2017 pour prendre en considération l'évolution des écoles sur le territoire (date confirmée par la directrice qui rappelle la date du conseil d'école de février 2017). Il paraissait alors, cohérent de transférer le cycle 3 sur l'école de Saint Mamet, plus grande, avant l'entrée au Collège (situé lui aussi sur la commune de Saint-Mamet). Le but des élus était de garder une attractivité, c'est-à-dire d'attirer une population conséquente et de conserver ainsi les écoles sur le territoire.

Il s'agissait de proposer une scolarité de qualité à tous les enfants pour les former à devenir les citoyens de demain.

Monsieur février souhaite que le RET fonctionne en gardant les spécificités de chacune des deux écoles.

Il se dit « fier » de l'école de Saint Mamet, de son équipe enseignante et de ce qui gravite autour. La construction de nouveaux bâtiments pour une école ne doit pas être perçue comme la volonté d'absorption des plus petites qui l'entourent. Il s'agissait de permettre aux enfants de la commune d'évoluer dans des conditions optimales.

Madame Pluyaud souligne que la réussite du RET c'est le cycle 3. Son organisation permet aux élèves de petites structures (école de Omps) de se préparer au Collège en passant par l'école de Saint-Mamet. Cette mixité entre les élèves des deux écoles favorise la construction de nouvelles relations. Chaque école garde son identité propre :

- Ecole de Saint Mamet : école de 8 classes
- Ecole de Omps : petite école de village dans laquelle les élèves des cycles 1 et 2 peuvent « grandir tranquillement » dans leur village.

Une lisibilité est à réaliser entre le cycle 1 et 2 évoluant au sein de l'école de Omps et le cycle 1 et 2 de celle de Saint-Mamet. Il faut harmoniser et non uniformiser les cycles 1 et 2 de chaque école, pour obtenir une cohérence lors d'une entrée commune au cycle 3 : « Que je sois à Omps ou à Saint Mamet, j'ai un apprentissage qui m'amène au cycle 3 ».

Les communes de Omps et de Saint Mamet sont des territoires imbriqués l'un dans l'autre : des maisons de Omps sont plus proches de la commune de Saint Mamet et inversement). C'est pour cela que la logique de territoire impose de fonctionner ensemble, de favoriser une réflexion commune.

Monsieur Loison, Maire de Omps, est rassuré à l'idée d'une coopération avec Saint- Mamet. Il présente les projets envisagés pour redynamiser la commune de Omps :

- création de nouvelles habitations
- investissement dans le numérique (achat d'un tableau numérique et PC) pour la petite école.

L'Inspectrice ajoute que bien qu'étant un acteur du dynamisme rural de la commune, l'école n'en est pas l'élément porteur. D'autres projets sont nécessaires pour redynamiser le territoire. Madame Pluyaud préconise des temps de réflexion communs aux deux écoles pour formaliser le RET et de pérenniser ce fonctionnement par un conseil d'école commun.

Question d'une représentante de parent : « Peut-on inscrire un enfant dans l'école de son choix en fonction de sa localisation sur le territoire du RET ? »

L'IEN répond que pour l'instant ce n'est pas possible (Cf. décision des maires).

Pour que le réseau fonctionne des règles doivent être fixées et respectées. « Ce n'est pas l'école à la carte ».

Dans le Cantal, les effectifs sont en baisse constante. Concernant la convention ruralité, il faut anticiper, réfléchir à un dynamisme général. Si on privilégie une école plutôt qu'une autre, un déséquilibre se crée et les deux seront perdantes.

Les familles ne choisissent pas l'école publique dans laquelle leur enfant sera inscrit.

Madame l'inspectrice interroge sur « comment faire évoluer ensemble ce territoire » ?

Une enseignante ajoute qu'il faudrait penser l'école plus globalement sur le plan de la Communauté de Communes pour faire évoluer le territoire sans privilégier une école plutôt qu'une autre.

Monsieur Février précise que les dérogations ne sont acceptées que si un accord de la commune de départ est signifié. Un cadre minimum est indispensable. Pour autant il y a des situations pour lesquelles on ne peut pas déroger (raison médicale, rapprochement de fratrie...). Les élus ne veulent pas de service à la carte.

L'Inspectrice rappelle que la Directrice académique n'a aucune compétence en la matière, c'est du ressort des Maires.

19h00 : séparation des deux conseils d'école.

Présents : Madame Pluyaud, Inspectrice de l'Education Nationale, Monsieur Février, Maire de la commune ; Madame Yzoulet, maire adjointe en charge de l'éducation ; Madame Malgouzou, directrice de l'école ; Mesdames Cellou, Feyt, Montil, Noygues, Paramelle et Pigot, professeures des écoles ; Messieurs Grout et Mouradoff, professeurs des écoles ; Madame Anselme, directrice ALSH et TAP (association Familles Rurales) ; Madame Yborra, Déléguée Départementale de l'Education Nationale ; Mesdames Basset Amandine, Calmejane Anne-Laure, Calmejane Aurélie, Gauzins Cécile, Lupianez Claire, représentantes des parents d'élèves.

Excusés : Monsieur Delmas, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant ; Madame BAC, professeure des écoles ; Monsieur Dif, professeur des écoles ; Mesdames Caumel Jessica, Czubati Sabine, Falies Laëtitia, Ricard Virginie, Tremet Valérie ; représentantes des parents d'élèves.

Plusieurs secrétaires de séance sont désignées : Madame Lupianez (pour les représentantes des parents d'élèves) et Mesdames Montil, Noygues et Paramelle (pour les enseignants de l'école).

Madame Malgouzou indique qu'à ce jour, les noms des personnes qui compléteront le poste à mi-temps de madame Paramelle, le 75% de madame Cellou et la décharge de direction ne sont pas connus.

Il n'y a pas de changement dans l'équipe enseignante.

I. Bilan de l'année scolaire

A. Effectifs

L'effectif total de l'école est actuellement de 142 élèves.

B. Intervenants auprès des élèves au cours de l'année scolaire :

- Madame Labrousse, responsable de la médiathèque. Toutes les classes de l'école se sont rendues régulièrement à la Médiathèque de Saint-Mamet, et Madame Labrousse, lorsque le protocole sanitaire ne permettait pas de s'y rendre, est intervenue dans les classes. Nous la remercions pour ses capacités d'adaptation.
- François Marquet du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) est intervenu à plusieurs reprises :
 - pour les classes de CP et CM1 dans le cadre du projet 1, 2, 3 Plant'Haie de la Maison pour la Science en Auvergne (MPSA),
 - pour les classes de TPS/PS et MS dans le cadre de l'animation « Les petites bêtes de la rivière »
 - pour la classe de CE1 dans le cadre de l'animation « les insectes au bord du chemin »
- Mehdi Issertes du CPIE a présenté et fait découvrir « Les insectes au bord du chemin » aux élèves de TPS/PS et MS
- Denis Hertz, du CPIE, est intervenu auprès des MS dans le cadre du projet jardin. Nous remercions à nouveau les parents pour leurs dons de graines ou de plants. Merci aux

adolescents du centre de loisirs qui accompagnés de Marylène Frontil (référente ado) entretiendront le jardin cet été (arrosage).

- Dans les classes de GS, CP et CE2, Mme Carine Charvillat, conseillère pédagogique en Arts Visuels est intervenue dans le cadre d'une résidence d'artiste. Il s'agit d'une artiste céramiste (Marion Chambinaud) liée à l'œuvre ASTER sur le site du barrage de Saint-Etienne Cantales. Ce projet, en collaboration avec la Communauté de Communes a permis aux enfants de manipuler l'argile en construisant des représentations de constellations et des outils d'observation du ciel.
- Monsieur Pouget, directeur du barrage, s'est déplacé sur l'école pour expliquer aux classes de CP et CE2 le fonctionnement d'un barrage hydroélectrique.
- Madame Gibert-Pacault (parent d'élèves) a présenté la faune et la flore de la forêt des Fromageries Occitanes aux classes de CE1 et CM2.

L'équipe enseignante tient à remercier toutes ces personnes pour la qualité de leurs interventions.

C. Sorties et activités scolaires

Toutes les sorties scolaires proposées sont pensées dans le cadre du projet d'école et des projets de classe. Il s'agit soit d'un démarrage d'un apprentissage, soit de son aboutissement. Les sorties sont en lien avec les programmes nationaux que nous devons respecter.

Par rapport aux activités présentées au premier conseil d'école, nous allons faire un point sur les changements survenus durant cette année scolaire. A savoir les projets qui se sont rajoutés et ceux qui n'ont pu se réaliser en raison des protocoles sanitaires imposés.

Annulation :

→ De l'athlétisme pour les classes de l'élémentaire, en partenariat avec le conseiller pédagogique EPS.

→ Du projet « Ecoles et cinéma » pour les classes de CM1 et CM2. Cependant toutes les classes ont participé à la fête du court-métrage (films projetés dans les classes).

→ Des spectacles « Jeunesses Musicales de France » au théâtre. Cependant l'artiste est venu à l'école présenter son spectacle.

→ Du spectacle de la Communauté de Communes pour les maternelles. Ce spectacle a cependant été visionné sur le TBI à l'école.

→ De certaines séances de piscine à Aurillac pour les CM2 et GS.

→ De la sortie à Calmont d'Olt pour les CE2 et les CM2.

Se sont rajoutés :

- les « ateliers philo », menés par Mme Pigot, pour les classes de CM.

- une randonnée USEP au Lioran, pour les classes de la Grande Section au CM1.

- des sorties à Rénac (accrobranche pour les élèves de CM2 ; pour les GS, CP et CE2 randonnée et projet ASTER)

- une sortie dans la forêt pour les CE1 et CM2

- des sorties de fin d'année à la piscine de Saint Mamet quand le temps le permet.

L'équipe enseignante tient à remercier l'APE pour le financement de ces sorties.

Un grand merci aussi à toutes les personnes (parents, grands-parents...) qui accompagnent les enseignants lors de ces sorties scolaires (dont la piscine).

La fête de l'école est également annulée cette année, mais une exposition initiée par les TAP et en collaboration avec l'équipe enseignante de l'école est programmée sur la dernière semaine de juin. Le thème de cette exposition est le « bien-être » (en lien avec le projet Alliance).

D. Bilan des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC se sont déroulées le lundi ou le mardi de 16h00 à 17h00. Une centaine d'élèves a bénéficié de cette aide depuis le début de l'année scolaire. Concernant le ramassage scolaire, nous regrettons d'avoir reçu une réponse négative à notre demande de calquer les horaires du jeudi et vendredi aux lundi et mardi. Ce changement aurait permis aux élèves de bénéficier pleinement de ces temps d'APC.

Cette aide peut avoir trois objectifs :

- aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- aide au travail personnel (méthodologie et organisation)
- activité prévue par le projet d'école

E. Intervention du RASED

Madame Lydie Blanchet (maîtresse G rééducatrice), Madame Marie-Pierre Galvaing (psychologue scolaire) et Monsieur Sébastien Grout (maître E, chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique) sont intervenus cette année dans l'école pour aider les élèves en difficulté.

F. Charte de la communication

Cette charte a pour vocation d'améliorer le fonctionnement et la communication entre les différents acteurs de la communauté éducative et ce pour une meilleure prise en charge des enfants.

Deux conseils d'élèves se sont déroulés sur le temps scolaire dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique :

- Le premier a permis aux élèves de se questionner sur « ce qui va et ce qui ne va pas ou les dérange dans les différents moments de la journée ».
- Le second leur a permis de décrire leur cour de récréation idéale.

Au mois de décembre, des groupes de réflexion constitués de membres de la Mairie, des personnels école, des personnels TAP, des représentants de parents, de l'inspectrice et/ou du conseiller pédagogique et des enseignants ont abordé trois points :

- L'aménagement des temps de l'enfant
- La cohérence des règlements
- L'organisation du temps de travail de l'ATSEM

Des problématiques ont été exposées lors de ces groupes de travail.

Pendant l'année scolaire, les réunions en présentiel étant interdites au-delà de six personnes, ce travail de réflexion commune a été suspendu. Libérés des contraintes du couvre-feu, nous avons l'intention de le reprendre dès cette fin d'année avec une réunion programmée le vendredi 2 juillet sur le thème de l'aménagement des temps de l'enfant.

II. Organisation pédagogique pour l'année 2021-2022

A. Ecole

La rentrée des élèves aura lieu le jeudi 2 septembre 2021 à 8h30.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 139 élèves effectueront leur rentrée en septembre.

A ce jour :

- 21 C.M.2 (passage en 6^{ème}) et 1 MS, 1 CP quittent l'école (déménagement),
- 9 inscriptions en P.S.
- 5 inscriptions en TPS (pour une rentrée en septembre 2021, janvier ou avril 2022)
- 1 élève arrive d'Omps (CM1) dans le cadre du RET
- 7 arrivées dans l'école pour déménagement sur la Commune de Saint Mamet

Classe	T.P.S	P.S.	M.S.	G.S.	C.P.
Effectif	5	9	12	16	21
	14				
Enseignant(e)	Corinne MONTIL	Sandrine MALGOUZOU + ? (pour décharge de direction : 1 jour et demi)	Sylvie PARAMELLE +	Isabelle NOYGUES	

Classe	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2
Effectif	17	17	25	17
Enseignant(e)	Véronique CELLOU + ?	Isabelle PIGOT	Nadège FEYT	Alexis MOURADOFF

L'organisation des classes est sous la responsabilité de l'équipe enseignante et est susceptible d'être modifiée en fonction des nouvelles inscriptions à la rentrée.

B. Temps d'Activités Périscolaires (prise de parole par Sandrine Anselme)

Une année difficile à gérer :

- plusieurs modifications des protocoles
- des effectifs qui ont constamment évolué. Nous avons commencé l'année avec environ 95 enfants en septembre et octobre 2020. Au retour des vacances d'automne, les effectifs n'ont cessé d'augmenter pour terminer l'année avec 121 enfants inscrits aux TAP avec une fréquentation régulière.

Les moments forts de l'année scolaire :

- le spectacle du mois de décembre qui cette année était sous forme de vidéo.
- le projet Foot à l'école, création d'une vidéo sur le thème « FOOT D'EUROPE », avec Cédric Calmejane. Nous avons encore une fois été récompensés. Les TAP de St Mamet ont terminé premier du Cantal et à la seconde place de l'épreuve dynamique au jury de l'Académie de Clermont-Ferrand, le vendredi 2 avril 2021.
- préparation d'une exposition sur le thème du « bien-être » en partenariat avec l'école.

Les groupes d'enfants :

Cette année nous avons 8 groupes classes le jeudi et le vendredi avec des effectifs totalement différents d'une classe à l'autre soit de 7 à 22 (obligation du protocole de ne pas brasser les groupes)

Avantage : bonne connaissance des enfants par l'animateur et continuité des activités sans stress.

Inconvénient : certaines classes nombreuses jusqu'à 22 enfants et certaines classes sont plus difficile à gérer.

Nous remercions les enseignants et la Mairie de nous avoir permis d'utiliser les classes. L'utilisation des salles a changé notre organisation et nous avons constaté qu'il était plus facile et moins stressant pour tout le monde de récupérer directement les enfants dans les classes. Cela facilite aussi les relations et les échanges entre les adultes.

Une réunion d'équipe a lieu sur chaque période afin de discuter des projets, de l'organisation et des difficultés rencontrées.

Un COPIL TAP se réunit régulièrement entre la Municipalité, l'école, la DDEN, les parents d'élèves et l'Association Familles Rurales afin de pouvoir réaliser un bilan des activités, discuter des problèmes rencontrés si nécessaire et des projets à venir.

Un problème récurrent :

Trouver du personnel disponible et compétent sur un temps limité.

Réflexion à haute voix :

Proposition de faire un recrutement concernant les services civiques sur l'école qui pourrait compléter leur emploi avec des heures Mairie sur les TAP ? Ou, peut-on intégrer le temps des TAP dans le contrat d'un service civique (pouvant effectuer jusqu'à 35h) sachant que les ministères de l'Éducation et celui de la Jeunesse et des Sports se sont rapprochés.

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale précise que le problème de recrutement des services civiques est récurrent sur toutes les écoles. C'est un contrat Education Nationale de 24 heures par semaine sur l'école avec des missions spécifiques. On ne peut pas intégrer les 3 heures de TAP dans les horaires du service civique. Ces 3 heures sont à comptabiliser en sus du contrat de service civique. Elle invite Sandrine Anselme à se renseigner auprès du ministère de la jeunesse et des Sports, gestionnaire des projets éducatifs de territoire.

La rentrée 2021 :

Pour l'année prochaine nous espérons pouvoir reprendre normalement nos activités.

Le jeudi :

- proposition d'activités variées (rollers, motricité, théâtre, art plastique, projet foot à l'école),
- mise en place de projets avec les enseignants qui en font la demande « apprentissage des règles de jeux de société » pour les CP et « jeux de cour » pour les MS.
- à partir du CE1, plusieurs activités seront proposées. Les enfants devront s'inscrire pour la période de vacances à vacances, si le protocole le permet à la rentrée, sinon nous garderons le même fonctionnement que cette année.
- pour les enfants qui ne choisissent pas d'activité particulière, des "activités libres" telles que lecture, jeux de société, dessins et devoirs... leur seront proposées.

Le vendredi :

- réflexion avec les enfants autour d'un projet commun comme le spectacle de Noël, le carnaval, la fête de l'école...

III. Travaux et budget

Travaux : Il a été demandé à la mairie de :

- Equiper en tables et chaises une classe du primaire (achat de 25 tables avec casiers et 5 plateaux de table) et de fournir des chaises pour les classes de TPS/PS et MS (22 chaises pour chaque classe).
- Fixer des embouts insonorisant sur les pieds des chaises de l'ensemble des classes.
- Poser une étagère dans la classe de CE1
- Fournir 21 géoplans et 8 lutrins pour la classe de CP
- Réviser les engins roulants du garage de la maternelle
- Le jour de la rentrée scolaire, serait-il possible que deux employés communaux soient présents en classe de CP et CE1 à 8H30 pour régler la hauteur des tables de chaque élève
- Descendre la hauteur des tables des classes de TPS/PS et MS

Budget :

La subvention de la mairie versée à l'OCCE est de 56€ par élève scolarisé à l'école de Saint-Mamet-La Salvetat au mois de janvier de l'année.

Le montant de la subvention versée à l'OCCE sera de 4730 € (déduction faite des commandes de rentrée, payées directement par la mairie). Ce budget est destiné à changer les manuels, à faire un réassort du matériel de papeterie, des fichiers, des jeux éducatifs, du matériel pédagogique...

L'OCCE change de banque et se dirige vers le Crédit Agricole Centre France.

L'équipe enseignante remercie la Municipalité pour l'achat à nouveau des dictionnaires pour les CE2.

IV. Sécurité

- Les exercices incendie réalisés se sont bien déroulés, tout le monde ayant évacué l'établissement en moins de 2'15 minutes.
- 1 exercice PPMS « attentat-intrusion » a eu lieu le 1^{er} février 2021 de 9h26 à 9h50. Les PAI n'étaient pas accessibles lors de cet exercice (ils étaient disposés dans la pharmacie de la garderie). Aussi, après concertation avec le personnel périscolaire, il a été décidé conjointement, que les PAI seraient désormais dans la classe respective de l'élève qui en bénéficie.
- Des membres du personnel ont reçu de la part de parents, des paroles menaçantes en lien avec les sanctions qu'ils avaient donné aux élèves. Aussi, je vous rappelle que c'est avec une confiance réciproque et un engagement mutuel de l'équipe encadrante et de vous, parents, que nous pourrons ensemble poursuivre notre mission d'éducation et d'enseignement afin de préparer vos enfants à devenir les citoyens responsables de demain.
- Le Major Valles, (référént sûreté Chef de la cellule Prévention Technique de la Malveillance du Groupement du Cantal) est intervenu le 9 mars 2021, à la demande de la Mairie, pour faire un point sur la sécurité de l'école. Il a défini de nouveaux lieux de confinement pour les classes et préconisé le remplacement des films opacifiants par des films sans teint. Nous remercions la Mairie d'avoir enlevé les films opacifiants au CP et CE1 rapidement.
- Le 22 juin 2021, aux alentours de 12h30 un individu, déguisé en "la casa de Papel", avec ce qui semblait être une arme à la main est passé devant la cour de l'élémentaire. Le personnel de surveillance a appelé la mairie qui a elle-même prévenue la gendarmerie. En arrivant sur place, les gendarmes ont eu l'information qu'il s'agissait en réalité d'un "nerf" (jeu d'enfant). L'enquête a montré qu'il s'agissait bien d'un collégien, qui a l'occasion de sa dernière semaine de Collège, s'était déguisé comme l'ensemble de ses camarades. Il a été entendu par les gendarmes. Il est venu présenter ses excuses à l'école. Cet incident a mis en exergue la nécessité de mettre en place un exercice PPMS sur le temps périscolaire et d'installer une signalisation d'alerte PPMS dans la cantine et dans les cours de l'école.

V. Questions des parents

1. « Concernant l'organisation des conseils d'école et des réunions de préparation :

- *Peut-on mettre en place une communication auprès de l'ensemble des représentants des parents d'élèves au plus tôt dès lors que la date est connue ? Cette communication pourrait être informelle, par mail par exemple, simplement pour préciser la date. L'ordre du jour et d'autres éléments pourraient être communiqués*

ultérieurement. Cela permettrait certainement de pouvoir mieux s'organiser, d'augmenter certainement la participation et également de mieux préparer les points à soulever dans les questions de parents.

La directrice répond qu'il en a été toujours ainsi : nous suivons la procédure que je vous rappelle ici : dès qu'une date est arrêtée avec Mr Le Maire, les représentants des parents en sont immédiatement informés.

Madame l'Inspectrice rajoute, qu'en ce qui concerne ce dernier conseil d'école particulier, il a fallu attendre que toutes les démarches administratives inhérentes à la tenue de ce conseil aient été effectuées et entérinées (notamment obtenir l'aval de la DASEN) mais les délais légaux ont été respectés pour convoquer le conseil d'école.

- La période de crise que nous avons connue a prouvé que certaines réunions pouvaient tout aussi bien être organisées en présentiel qu'en distanciel (audio/visio) ou bien même en mixte (présentiel/distanciel). Pourquoi ne pas développer ces modes de réunion ? Cela pourrait être également un moyen pour permettre à plus de personnes de participer.

L'équipe enseignante y réfléchira.

Madame l'Inspectrice précise que l'année écoulée a été « bousculée ». Néanmoins l'équipe enseignante a essayé de tout maintenir (y compris le travail autour de la charte de la communication) et l'en félicite. Tout a été organisé pour communiquer et échanger en direct. Elle précise qu'elle-même est « une personne de terrain » préférant le présentiel pour échanger et transmettre les données.

- Vous disposez de l'ensemble des mails et numéros de téléphone des représentants de parents d'élèves, pouvez-vous partager ces éléments entre tous les représentants ? »

La directrice rappelle : « tous les organismes publics et privés qui collectent et traitent des données personnelles sont concernés par le RGPD (Règlement Général Européen de Protection des Données) ». L'école n'est pas autorisée à diffuser ce type d'informations et ne peut se soustraire à ce règlement. Néanmoins il semble effectivement important que vous puissiez, vous parents, en tant que représentants des élèves, communiquer entre vous.

Puisque vous abordez ce sujet, pouvez-vous nous dire comment vous, représentants de parents d'élèves vous jouez le rôle de relais et de médiateur auprès de toutes les familles des élèves de l'école ?

Une représentante de parent indique qu'il est plus facile de communiquer quand les représentants de parents ont leurs enfants scolarisés dans la même classe. L'équipe enseignante indique qu'il serait possible de créer une adresse mail pour les représentants de parents d'élèves (comme l'a fait l'APE). Cette adresse pourrait être communiquée aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison.

2. « Où en est le projet « Charte de la communication » ?

Les dernières réunions auxquelles ont participé certains représentants d'élèves dans le cadre de groupes de travail étaient en décembre 2020. D'autres réunions devaient suivre mais nous n'avons pas eu d'informations depuis. »

Nous avons fait face à un troisième confinement avec toutes les restrictions que vous connaissez : protocole sanitaire, couvre-feu, nécessité de fermer la classe si un seul élève était contaminé... et comme je vous l'ai précisé plus haut une nouvelle réunion aura lieu le vendredi

2 juillet, Cf. paragraphe « I. F. Charte de la communication » Après avis auprès du conseiller pédagogique nous accompagnant dans le cadre de la charte de la communication, il semblait contradictoire d'organiser ces réunions de travail en visio. Pour faire suite à une question de représentant de parents, il est rappelé que dans un premier temps, la composition des groupes de réflexion est conservée.

3. "Peut-on rajouter sur le règlement intérieur un paragraphe sur le stationnement devant l'école ? Le stationnement du mercredi midi est problématique, voire dangereux, quelles solutions peuvent-être mises en place ?"

Les informations concernant le stationnement dans l'enceinte de l'école sont abordées dans la note de chaque rentrée. La directrice de l'école a informé la mairie et la gendarmerie, de la dangerosité des stationnements intempestifs. Une note d'information à ce sujet élaborée conjointement entre l'école et la Mairie a été diffusée dans tous les cahiers de liaison le 27 mai. Le mercredi 9 juin les gendarmes ont constaté les faits et en ont réprimandé les auteurs.

Une représentante de parents précise qu'elle a été prise à partie un jour qu'elle faisait remarquer à un parent qu'il était mal stationné.

L'IEN précise que ces incivilités à l'extérieur de l'école posent problème. Le parent d'élève suggère qu'il serait intéressant de mettre un mot dans le cahier de liaison pour indiquer que « tel jour tant de contraventions ont été établies ». Cela ferait peut-être réfléchir les individus.

Monsieur Le Maire souhaite privilégier la prévention et faire intervenir les gendarmes de temps en temps quitte à verbaliser les contrevenants.

4. « Lorsque les temps de garderie sont partagés entre les grands et les petits, les grands sont interdits de courir ou bouger au risque de renverser un petit. N'est-il pas possible d'organiser des « parties » de cour réservées aux uns ou aux autres pour permettre aux plus grands de courir et ainsi se défouler en temps de garderie extérieure. »

« Les élèves de primaire ne sont pas autorisés à courir dans la cour de l'école lors de la garderie du soir en présence des élèves de maternelle. Est-il possible de les autoriser à utiliser des feuilles, crayons, jeux de cartes... pour les occuper calmement pendant ce temps ? » :

L'Inspectrice indique qu'une solution à cette situation pourrait venir des grands eux-mêmes en les amenant à la réflexion. La directrice précise que ce problème soulevé en conseil d'élèves dans le cadre du travail autour de la Charte de la communication, a fait apparaître des solutions. Les enfants ont été incités à dessiner leur « cour idéale ».

5. « Certains enfants restant le soir à la garderie ont été sollicités/obligés de participer au ménage des toilettes. 2 enfants (désignés par la personne en charge de la garderie) ont donc « accompagnés » la personne en charge du ménage. Cela s'est produit au moins à 2 reprises, sur le début du mois de mai. Au final, même si la participation des enfants n'a consisté qu'à tirer la chasse, ce n'est ni normal, ni acceptable. D'autant que ce ne sont pas des enfants qui pourraient salir volontairement les toilettes.

La personne en charge du ménage se plaint en permanence devant les enfants d'avoir trop de travail et de devoir toujours repasser derrière les enfants qui vont aux toilettes. Certains enfants n'osent plus aller au wc le soir de peur de se faire réprimander. »

« Pourquoi des élèves ont dû aider la personne en charge du nettoyage des sanitaires lors de la garderie du soir ? Est-elle autorisée à demander à des élèves de l'accompagner dans les toilettes ? »

Une représentante de parent d'élève ajoute que ses enfants ne veulent plus aller à la garderie pour faire le ménage des toilettes. Monsieur Le Maire précise qu'il ne faut pas attendre la tenue du conseil d'école fin juin pour résoudre un problème survenu début mai. Il faut le traiter tout de suite.

Elle répond en disant qu'elle a eu l'information tardivement car ses enfants ne savaient pas s'ils devaient en parler suite à l'incident qui s'était produit dans les toilettes sur le temps scolaire. A ce moment-là, la directrice, passant dans toutes les classes pour relater cet incident et faire réagir les enfants, avait demandé que l'identité de l'auteur ne soit pas divulguée pour ne pas le stigmatiser. D'après les dires de cette maman, ses enfants avaient alors compris qu'il ne fallait pas parler de l'incident dans sa globalité.

La directrice a relaté le déroulement des faits.

Une représentante de parents demande si le ménage dans les toilettes peut être décalé à 18h30, après la garderie.

Monsieur Février précise qu'il est compliqué de décaler les heures de ménage des toilettes pour cause d'amplitude horaire du personnel, à respecter.

L'Inspectrice de l'Education Nationale propose :

- que vu le peu d'enfants restant, il devrait être possible d'anticiper le ménage dans les toilettes vers 18h15 en laissant une toilette de disponible. Celle-ci serait nettoyée après la garderie.
- ou d'organiser un dernier passage aux toilettes des enfants vers 18h00-18h15, en précisant qu'ils seront fermés ensuite pour en assurer le ménage.

Elle ajoute que le travail de la commune est d'observer, de prendre des informations de « l'intérieur » pour avoir un retour précis sur ce qu'il se passe : le factuel (la réalité) et la vérité de l'enfant (son ressenti face aux situations rencontrées).

6. « Pour quelle raison les horaires de départ des élèves ont été relevés il y a quelques jours à la garderie du soir ? »

« Un comptage nominatif des élèves avec relevé des heures de départ a eu lieu sur le temps de garderie pendant plusieurs jours.

- Pouvez-vous nous préciser l'objectif d'un tel recensement ?
- Y a-t-il un projet impactant l'organisation garderie à court ou moyen terme ? »

Monsieur Le Maire précise que ce comptage (sur une période de l'année) a pour but d'améliorer la qualité d'accueil. Il n'y a pas de projet pour la rentrée de 2021. Il s'agit également de réfléchir à l'éventualité de mettre en place une garderie payante.

Madame Anselme ajoute qu'il faudrait connaître les attentes des parents.

Une représentante de parents d'élèves s'interroge : « où mettre le curseur au niveau du tarif horaire et, s'il s'agit d'une prestation payante, qu'est-il envisagé derrière » ?

Monsieur Le Maire précise qu'une commission s'est réunie au moins deux fois déjà sur ce sujet. Il y aura une phase de concertation avec les parents.

Sandrine Anselme ajoute qu'elle a alerté en COPIL TAP sur la nature non équilibrée des goûters et a proposé la mise en place d'un goûter commun.

Les représentants de parents d'élèves demandent à être associés à cette réflexion.

L'Inspectrice de l'Education Nationale propose, qu'à partir d'une certaine heure, un goûter payant serait fourni permettant ainsi une équité pour l'ensemble des enfants de l'école. Le goûter serait alors payant mais pas la garderie.

Madame Malgouzou remercie tous les participants et clôt la séance à 20h10.

Madame Lupianez



Mme Malgouzou



Mmes Paramelle / Noygues / Montil

